

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Présents :

Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Josiane PACHOLSKI, Nicolas POUZET, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Gerty EMBOULE, Nassima VIGUIER et Sébastien DERREUMAUX

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE à Michel DOYEN
Pascale PALARD à Valérie BOCQUEL
Elisabeth FRONTIN à Eric SAINT SEBASTIEN
Geneviève DARGNAT à Brigitte GOUYON
Maud THOURY à Daniel DESSOGNE

Absents : Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Clément ROCU

1- DECISIONS DU MAIRE

Voici les dernières décisions signées depuis le Conseil municipal du 22 juin 2023 :

- 2023-017 : Contrat AUROUZE pour la désinsectisation du groupe scolaire Michel LEGRAND et espace ROULIOT – coût : 1 179.36 € TTC
- 2023-018 : Contrat AUROUZE pour la désinsectisation et dératissage de la Maison de l'Enfant, du gymnase et de la Maison des Associations – coût : 1 003.72 € TTC
- 2023-019 : Convention avec les Trompettes de l'Aubépine pour la prestation de fanfare 13 juillet coût : 400€.

2- MODIFICATION DES STATUTS DE COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING

Lors du Conseil municipal du 22 juin 2023, l'assemblée a pris la décision de reporter le vote des statuts de la CCMSL et a proposé de rencontrer le Président.

Pour donner suite à la réunion avec Monsieur Septiers le 7 juillet dernier, l'assemblée doit se prononcer sur la modification des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

La dernière révision des statuts de la CCMSL avait été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 puis actée par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2021.

Depuis des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire. Ces modifications portent sur plusieurs éléments approuvés par délibération de la Communauté de Communes en date du 8 juin 2023. Voir ci-joint la délibération de la CCMSL et le projet des statuts.

Arrivée de N. VIGUIER à 20h40

Présenté par Monsieur le Maire,

3 POUR : D DESSOGNE / M THOURY / B CAPDEVILLE

**9 CONTRE : E SAINT SEBASTIEN / E FRONTIN / S DERREUMAUX / V BOCQUEL / B GOUYON / C ROCU / O BEUDAERT
P PALARD / A MOMON**

**10 ABSTENTION : M DARGNAT / J PACHOLSKI / R BRAUN / H TYNDAL / A GUYONNET / M DOYEN / N VIGUIER /
N POUZET / G EMBOULE / D PIGNOT**

3- CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

La société Stations e a confirmé qu'elle serait en mesure de procéder à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'église.

Cette installation est sans frais pour la Commune qui percevra une redevance annuelle d'environ 300 €.

Pour la poursuite du projet (études de détail et installation), il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents suivants :

- Une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public ;
- Un arrêté municipal de voirie (AOT) portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une station multi- services ;
- Un plan d'implantation prévisionnelle des stations ;

La société Station e a modifié ses documents standards pour permettre :

- L'installation ultérieure de recharge de vélos électriques ;
- La suppression des casiers Amazone ;
- La réduction de l'emprise au sol.

Une réunion technique sera organisée sur site pour fixer les détails d'installation après acceptation par la commune des documents ci-joint

Arrivé de Geneviève DARGNAT à 21h

Présenté par Daniel DESSOGNE, Adjoint aux Finances,

9 POUR : MOMON / DESSOGNE / EMBOULE / DERREUMAUX / GOUYON / PACHOLSKI / ROCU / BEUDAERT / THOURY

10 CONTRE : BOCQUEL / TYNDAL / GUYONNET / VIGUIER / PIGNOT / BRAUN / PALARD / DARGNAT / DOYEN / CAPDEVILLE

3 ABSTENTION : SAINT SEBASTIEN / DOYEN / FRONTIN

4- VIREMENT DE CREDIT 2023

La nomenclature M57 permet au maire, si le conseil municipal l'y a autorisé par délibération annuelle du vote du budget de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 Charge du personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette délibération de virement de crédits devra être prise chaque année au moment du budget puis transmise en préfecture.

Présenté par Mr le Maire

POUR : A l'unanimité

5- DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Voici les dernières DIA signée depuis la séance du 22 juin 2023 :

- DIA n°971 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie totale de 599 m², correspondant à un terrain non viabilisé, sis Chemin des Meuniers, pour un montant de 66 000 €.
- DIA n°972 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie totale de 2 039 m², correspondant à une habitation, sis Grande rue à La Celle, pour un montant de 280 000 €.
- DIA n°973 : Aliénation de parcelles d'une superficie totale de 41 159 m², correspondant à une habitation, prairies et bois, sis Route de Valence, pour un montant de 380 000 €.
- DIA n°974 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie totale de 469 m², correspondant à un terrain à bâtir, sis rue de la Maison Blanche, pour un montant de 85 000 €.
- DIA n°975 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie totale de 401 m², correspondant à un terrain à bâtir, à la ZAC des Collinettes, pour un montant de 88 000 €.
- DIA n°976 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie totale de 500 m², correspondant à une habitation de 86 m², sis rue de Nanchon, pour un montant de 195 000 €.

Questions diverses :

6- Subvention exceptionnelle pour l'Association Le Panorama

Chaque année une subvention est versée à l'Association Le Panorama pour le groupe "Club Ados de Vernou".

Victime de son succès, en septembre 2022 ils sont passés de 10 ados à 30 ados.

Cet été, pour les grands ados, ils ont pu profiter d'un camp de 2 jours- 1 nuitée avec sortie vélo au WamPark de La Grande Paroisse, les plus jeunes, sortie au parc de loisirs Nigloland.

Pour les sorties supplémentaires du mois d'août une participation financière de 10€ a été demandée aux participants

De nouvelles demandes de participation au club sont déjà prévues dès septembre 2023. La cotisation va passer de 60 à 80 euros par enfant et une participation financière aux différents camps d'été sera également demandée.

Cette subvention exceptionnelle de 2000 € permettrait de clore le budget de la saison 2022/2023 et d'envisager sereinement l'année scolaire 2023/ 2024.

Présenté par Mr le Maire

POUR : à l'unanimité

7- Contrat d'apprentissage :

Lors de la réunion du 3 août 2023 avec la Responsable de la Maison de l'Enfant, il a été convenu qu'un manque d'effectif évident se présenterait à partir de la rentrée du 4 septembre.

En effet, les solutions qui ont été envisagées au terme de cette réunion est l'éventuel recours à un contrat d'apprentissage dont la candidature avait été reçue quelques jours avant.

L'entretien avec la candidate s'est déroulé le 23 août 2023 et elle présentait des compétences et des qualités qui convenaient aux besoins de la MDE.

Ainsi, cette candidature présente de nombreux avantages : la formation s'organise sur 3 semaines de présence en structure et 1 semaine de cours théoriques. Elle se déroule sur 35h, ce qui permet une flexibilité importante quant à l'organisation du planning de cette apprentie. Le recrutement de cette personne a donc été validé par l'adjointe aux affaires scolaires, ainsi que par le Maire, après concertation avec la responsable de la MDE.

Le niveau de rémunération de cette apprentie est fixé à 51% du SMIC, soit une rémunération brute mensuelle de 891,07 Euros. Le coût de la formation, estimé à 5 250 €, est pris en charge à 100% par notre organisme d'affiliation, le CNFPT. Seule la rémunération de l'apprentie reste à la charge de la collectivité.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande de subvention faite auprès de la Région Ile-de-France pour des travaux de rénovation énergétique du gymnase, la Commune de Vernou-la Celle s'est engagée à recruter au moins un stagiaire ou apprenti au cours de l'année 2023.

Ce recrutement nous permet à la fois de respecter nos engagements et à la fois de répondre à un besoin de formation et à un projet professionnel concret.

Présenté par Mme GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et Education Jeunesse

POUR : à l'unanimité

Fin de séance à 21h20